

II. Déclin de la communauté réformée

L'étude indirecte de la mortalité au sein de la population réformée a montré à quel point les pertes ont dû être importantes entre la fin des années 1630 et les années 1660¹. Mais on peut penser que ces pertes ont touché de façon égale les deux communautés confessionnelles de Lorry. Or la population protestante, qui représente encore 70 % de la communauté villageoise en 1639 ne rassemble plus qu'un bon tiers de celle-ci à la fin novembre 1685². Bien sûr, la date de ce dernier bilan est postérieure à la révocation de l'édit de Nantes mais rien, dans le suivi de cette population réformée, ne laisse penser à de nombreux départs pour le Refuge précisément durant ce premier mois après la Révocation.

Certains indices montrent qu'une lente érosion affaiblit peu à peu cette communauté. Mais cette perte de dynamisme des calvinistes de Lorry est compensée par un événement local : l'arrivée à Mardigny en 1651 d'un nouveau seigneur qui est leur coreligionnaire. Après un bilan au cours de la décennie précédant l'édit de Fontainebleau, l'étude du comportement des calvinistes de Lorry pendant cette dernière décennie pourra éclairer un déclin que la Révocation ne fera qu'affirmer.

A. Une lente érosion

Bien que la conversion à la nouvelle religion n'ait pas été totale, la communauté calviniste a longtemps montré un dynamisme qui compensait ses éventuelles pertes : natalité importante et apports extérieurs faisaient de ce village l'un des plus représentés dans les registres réformés du Pays messin. Néanmoins la part de Lorry dans le pays messin réformé baisse dès les années 1630³. Certains de ses jeunes gens quittent ce village pour Metz ou d'autres lieux dans un mouvement qui, depuis le Moyen Age, a toujours contribué à conforter puis augmenter la population de la cité. Enfin la communauté calviniste a commencé aussi à perdre des membres au profit de la confession rivale par le biais de mariages mixtes puis d'abjurations bien avant la révocation de l'édit de Nantes.

¹ Cf *supra* Première partie II A

² Cf *supra* Deuxième partie. introduction et *infra* C 1

³ Cf *supra* Première partie II A 2

1. Evolution de la fécondité ?

Les statistiques démographiques doivent être lues avec prudence du fait de la faiblesse des effectifs. Néanmoins les quelques indices disponibles ne montrent pas un mouvement net de baisse en ce domaine et vont même pour certains dans le sens d'un regain de vitalité au cours des deux décennies avant la Révocation :

- l'âge moyen au premier mariage chez les jeunes filles augmente entre les périodes 1611-1630 et 1631-1654 de 24 ans 5 mois à 25 ans 4 mois puis baisse de 1668 à 1685 à 24 ans 2 mois ;

- au tournant des XVI^e et XVII^e siècles, l'intervalle mariage-premier baptême⁴ est de 16 mois (intervalle modal : 10 à 12 mois) ; de 1668 à 1681, l'intervalle protogénésique est de 12 mois (intervalle modal : 9/10 mois). L'apparente tendance à la baisse peut n'être due qu'à l'importance de l'intervalle naissance-baptême ;

- le nombre de naissances pour 32 familles dites complètes⁵ suit l'évolution de l'âge au premier mariage mais est sans doute aussi tributaire des périodes de famine, de peste et de guerre :

* mariages de 1600 à 1619 : 8,5 naissances

* mariages de 1620 à 1654 : 7,3 naissances

* mariages de 1655 à 1685 : 9,5 naissances.

Ainsi les données démographiques de Lorry renforcent la remarque de Philipp Benedict : "l'examen attentif de la fécondité des femmes protestantes, utilisant la méthode Henry de la reconstitution des familles, met en évidence à Rouen, Tours et Alençon, des taux élevés, tout à fait comparables à ceux de leurs voisines catholiques"⁶. Toutefois les conséquences d'une baisse de la fécondité, même conjoncturelle, dans le deuxième tiers du siècle ont pu neutraliser une reprise de la fécondité une génération plus tard.

⁴ Seule la date du baptême est indiquée dans les registres jusqu'en 1641.

⁵ C'est-à-dire pour lesquelles aucun des deux conjoints n'est décédé avant la fin de la période de fécondité de la femme (45 ans)

⁶ BENEDICT, 1987, p. 1443

2. Les départs pour Metz ou d'autres villages

L'endogamie est assez faible chez les protestants. Les jeunes, qui ont choisi leur conjoint en dehors de Lorry et dans une zone géographique assez large, quittent assez souvent leur communauté pour s'installer dans un autre village ou à Metz. C'est le cas d'un peu plus du cinquième des garçons qui se sont mariés entre 1578 et 1640. Et, si l'on ajoute les départs différés au bout de quelques années, ce sont de 30 à 36 % de ces hommes originaires de Lorry qui auront finalement quitté leur village.

De 1641 à 1654, la proportion des jeunes gens qui quittent Lorry à leur mariage atteint le quart d'entre eux et ils sont 42 % si l'on y ajoute les départs différés. Enfin, durant les deux décennies précédant la Révocation, 40 % des jeunes hommes de Lorry quittent leur village dès leur mariage.

Ainsi, la communauté calviniste perd de plus en plus de ses forces vives alors que les nouveaux arrivants ne sont pas assez nombreux pour compenser ces pertes.

Le départ des jeunes gens respecte souvent le schéma suivant : dans une famille où l'aîné des garçons doit succéder au père, le cadet épouse une jeune fille d'un autre village ou une messine puis s'installe dans la communauté d'origine de la fille. Le nouvel arrivant exerce, dans le village d'accueil, le métier auquel son père l'a préparé mais qui est aussi, souvent, celui de son beau-père : vigneron ou laboureur le plus souvent. Quand il s'installe à Metz, il est quelquefois vigneron mais le plus souvent artisan, l'apprentissage constituant sans doute pour beaucoup la première étape de l'installation à Metz. Enfin, dans les familles de laboureur, à chaque génération, un de ces jeunes gens quitte Lorry pour prendre à bail tour à tour l'une des fermes du Pays messin.

période	garçons quittant Lorry à leur mariage	garçons quittant Lorry à leur mariage ou quelques années après
1578-1600	22 %	36 %
1601-1620	23 %	30 %
1621-1640	23 %	35 %
1641-1654	25 %	42 %
1668-1685	40 %	

On pourra noter dans ce mouvement, les premiers départs pour un Refuge relativement proche, Ludweiler⁷ en Sarre : ainsi Moïse de Couvelence, quitte Lorry aux environs de 1620, une quinzaine d'années après son mariage ; en 1637, son fils Moïse demeurant à Ludweiler est réfugié à Metz⁸. Isaac Le Bourguignon quitte le village aux environs de 1660 alors qu'il s'est marié en 1648 ; il est planteur de tabac et fabricant de balai en 1664 à Ludweiler⁹.

Mais certains jeunes de Lorry ont quitté leur communauté confessionnelle sans pour autant quitté leur village. Peu nombreux dans un premier temps, ils ont pourtant amorcé un mouvement qui se poursuivra jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

3. Les premiers mariages mixtes

De 1578 à 1685, aucune mention explicite n'évoque un mariage mixte dans les registres protestants pour le village de Lorry pourtant ces mariages ont contribué à l'accroissement de la communauté calviniste à la fin du XVI^e siècle. Sans doute une adhésion à la Réforme précédant le mariage ne justifiait-elle plus une mention particulière dans l'acte.

A partir du milieu du XVII^e siècle, il devient possible de déceler des mariages mixtes célébrés cette fois au profit de l'Eglise catholique. Pour les années 1640 à

⁷ Localité fondée en 1604 par des huguenots de Courcelles fuyant la persécution et auxquels le comte de Nassau avait donné un morceau de pays entre Sarrelouis et Sarrebrück. MAZAURIC, 1933, p. 20

⁸ AM Metz GG 256 : le 22 avril 1637, baptême des jumeaux de Moïse de Couvelence *demeurant à Loudweiler et présentement réfugié à Metz*

⁹ TREINEN, 1967, p. 59, n° 231

1685, un de ces mariages est connu¹⁰ et quatre autres unions semblables peuvent être déduites à partir de documents ultérieurs. Quatre de ces mariages ont été célébrés entre 1650 et 1660. Tous sont le fait d'un catholique et d'une calviniste.

Mais qui sont les protagonistes de ce rapprochement entre les deux confessions ?

Quatre des hommes sont originaires de Lorry ; le dernier, d'origine inconnue, s'est établi à Mardigny probablement au moment où Abraham Le Duchat en était le seigneur. Trois des époux occuperont les charges de maire, échevin de justice ou échevin d'église et deux d'entre eux adhèrent à la confrérie du Rosaire affichant ainsi leur appartenance à la religion catholique.

Enfin, l'une de ces unions est le remariage d'un veuf avec une célibataire orpheline de 36 ans alors que les autres concernent des jeunes gens de 25 à 30 ans.

Les jeunes filles sont toutes originaires de Lorry, appartenant à des familles qui demeureront dans la religion réformée au moins jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Elles sont toutes nées entre 1620 et 1630 et, au moment de leur mariage, deux sont orphelines de père et deux autres le sont peut-être. Faut-il voir là une circonstance ayant facilité ces mariages mixtes ?

Ce nombre de mariages mixtes pourrait être plus important si l'on pouvait retrouver la trace des jeunes gens qui, épousant un membre de l'autre confession, ont quitté Lorry, que ce soit pour leur travail ou pour fuir les difficultés et hostilités qui pouvaient les attendre au village.

Une abjuration de la part des épouses a probablement précédé ces mariages mais il n'en reste aucune trace. Le curé de Lorry donnait-il une ampleur quelconque à la cérémonie ou au contraire accueillait-il dans une relative discrétion ces nouvelles brebis, craignant d'effaroucher les futurs candidats à une telle démarche et d'ajouter ainsi à l'hostilité de leur communauté confessionnelle d'origine ?

Enfin, quelle option ces couples choisissaient-ils sur le plan confessionnel ? Aucun de ces hommes n'a rejoint la religion réformée. Quant aux épouses, les actes de décès de quatre d'entre elles figurent dans les registres catholiques de la fin du siècle sans mention particulière à propos de leur pratique religieuse, confirmant ainsi leur adhésion définitive à leur confession d'adoption. Seule Judith Huchot figure sur le *Roolle de ceux qui se sont convertis et qui sont morts dans le giron de l'Eglise depuis*

¹⁰ Registres de la paroisse St Martin de Metz : mariage du 1er juillet 1657 entre Jacquemin Mahu et Elisabeth Pierre

*l'année 1677*¹¹ : morte en 1696, elle avait épousé en 1660 Claude Le Marly, maire de Lorry et membre de la confrérie du Rosaire.

Les enfants de ces couples, arrivés à l'âge adulte, ne font pas l'objet de mention particulière dans les registres catholiques et leurs prénoms sont conformes aux choix des catholiques de l'époque.

Ces mariages mixtes de la deuxième moitié du XVII^e siècle se sont donc faits presque exclusivement au profit de la R.C.A.R.

4. Les premières abjurations

A partir des années 1660, nous sont conservés quelques actes d'abjuration¹² : aussi peu nombreux que les mariages mixtes connus, ils concernent trois filles et un garçon de Lorry. Ces cérémonies s'étant toutes déroulées à l'extérieur du village, leur recensement dépend de la consultation de nombreuses sources et la liste n'en est probablement pas close. Mais le suivi des familles huguenotes de Lorry ne laisse pas, pour cette période du moins, la place à un mouvement important d'abjurations.

Les familles des deux premiers jeunes gens concernés n'ayant pas quitté Lorry et étant donc relativement bien connues, ces abjurations apparaissent comme des actes singuliers au sein de fratries restées fidèles à la Réforme :

- Judith Woirin, aînée de cinq enfants, abjure le 29 novembre 1665 à l'âge de 31 ans à l'occasion d'une mission à Secourt¹³. Aucun lien familial ne lui étant connu dans ce village, il est possible qu'elle y ait été placée pour travailler, l'acte d'abjuration note qu'elle est native de Lorry et non qu'elle y est résidente. Naturellement, il précise aussi qu'elle n'a été portée à cette abjuration *par aucune contrainte ny violence mais par le seul mouvement et inspiration qu'elle en a receu de Dieu*.

- Pierre Macheté, le second, a déjà été évoqué pour l'aide dont il a bénéficié de la part de la communauté réformée pour continuer des études à Metz¹⁴. Cadet de sa famille, il abjure le 24 juin 1670, à l'âge de 22 ans, dans l'église des prêtres de la Mission, acte enregistré devant le lieutenant général du bailliage à Metz¹⁵. L'acte nous rapporte comment il s'est préparé à cette abjuration : il a eu l'occasion, deux ans

¹¹ AD Moselle E Dépôt 421, cette liste figure à la fin des décès de 1692. *Cf infra* Troisième partie I A

¹² Voir p. 143 : Abjurations antérieures à l'édit de Fontainebleau

¹³ AD Moselle D 12

¹⁴ *Cf supra* Première partie II B 2

¹⁵ AD Moselle D 12

auparavant, d'écouter les prédications de prêtres de la Mission à Lorry et a formé dès lors le voeu de se convertir sans pouvoir l'exécuter. Il a été instruit dans la foi catholique par le curé de Lorry puis, quelques jours avant son abjuration, par les prêtres de la Mission. Cet acte montre en outre à quel point une démarche de ce type pouvait être difficile pour un jeune au sein de sa communauté confessionnelle d'origine. En effet, Pierre Macheté a prononcé son abjuration *avec toute la diligence possible pour empêcher les obstacles que ses parents ou autres instruits de sa conversion y pouvaient apporter*. Or, en février de cette année-là il était encore témoin du mariage protestant de sa soeur. Mais pour le contrat de son propre mariage -cause de sa conversion ?- il est assisté d'André Plessy, maître-sergent à Metz, *son bon amy lui servant de père à cause de la religion prétendue réformée* de son père¹⁶. Ce nouveau converti, dont la communauté confessionnelle d'origine avait assuré l'instruction, sera choisi quatre ans plus tard comme mainbour de la communauté villageoise de Lorry. Il n'aura pas le temps d'exercer d'autres charges communautaires puisqu'il meurt à l'âge de 40 ans ayant vécu depuis sa conversion *en bon catholique*¹⁷.

Les années 1675/1685 voient les conversions se multiplier à Metz¹⁸. Elles consacrent en particulier l'activité de la Maison de la Propagation de la Foi : quatre femmes et filles de Lorry en deviennent pensionnaires.

La première, Magdelaine Somny, est une jeune fille de 24 ans quand elle entre dans l'institution le 1^{er} novembre 1675¹⁹. A partir de novembre 1682, apparaissent dans les registres paroissiaux catholiques les actes de baptême des enfants qu'elle a eus avec Jean Mathiot son époux, probablement originaire de Lorry et nouveau catholique lui aussi mais leur acte de mariage n'a pas été retrouvé.

Le jour de la Sainte Trinité 1681 (1^{er} juin) c'est une fillette de 10 ans et demi, native de Lorry, qui entre dans la Maison *pour se convertir*²⁰. Or, c'est précisément en juin 1681 que le parlement de Metz enregistre une déclaration royale abaissant à 7 ans l'âge de conversion pour les enfants²¹. Cette fillette sort de l'institution le 15 avril 1682

¹⁶ AD Moselle 3 E 3247 : contrat de mariage du 24 juin 1670 entre Pierre Macheté et Françoise Bello, jeune fille catholique de Lorry

¹⁷ AD Moselle E dépôt 421

¹⁸ TRIBOUT de MOREMBERT, 1971, p. 299

¹⁹ AD Moselle G 1287 : Magdelaine Somny, fille de David Somny, vigneron

²⁰ AD Moselle G 1287 : Jeanton Somny

²¹ MICHEL, Mém. de maîtrise, 1969, p. 67. Michel Pernot (1967, p. 364) pense toutefois que cette déclaration royale, si elle a été enregistrée par le Parlement n'a jamais été publiée donc appliquée.

et elle est *rendue entre les mains de sa tante catholique*²², qui est peut-être Magdelaine Somny citée ci-dessus.

En cette même année 1681, le 26 octobre, entrent à la Maison de la Propagation de la Foi, Judith Colin et sa fille, Judith Gachot âgée de 19 ans. La jeune fille abjure le 16 novembre puis est envoyée à Nancy en juillet de l'année suivante au service d'une dame de la ville. En revanche, aucun acte d'abjuration n'est connu pour sa mère²³. Les membres de cette famille seront les protagonistes d'un drame familial, probablement lié à la religion en 1701²⁴.

Il est à noter que les trois entrées de 1681 à la Propagation de la Foi se font un dimanche, jour où les religionnaires de Lorry se rendaient dans la ville de Metz pour le prêche alors que le temple de La Horgne avait été supprimé depuis le 19 mai 1680²⁵.

Il est possible que d'autres protestants de Lorry aient abjuré pendant cette période, tel Jean Mathieu qui épousa Magdelaine Somny citée plus haut. Leur nombre ne peut toutefois être important. Et sur la vingtaine de familles qui composent la communauté réformée de Lorry au milieu des années 1670²⁶, le nombre d'abjurations connues, de 1665 à la Révocation, inférieur à dix, sans être négligeable, paraît peu conséquent. La communauté huguenote représente encore la moitié de la population de Lorry au cours des années 1660. Peut-être faut-il voir là le principal obstacle que pouvait rencontrer l'Eglise catholique dans sa mission de conversion. En effet, Philipp Benedict remarque que "plus les huguenots se trouvaient dans une situation minoritaire et isolée, plus ils étaient vulnérables aux arguments des convertisseurs"²⁷.

Alors que la communauté huguenote de Lorry voyait ses effectifs diminuer peu à peu, un huguenot de marque allait s'installer dans le village voisin, Mardigny, jusqu'alors exempt de *l'hérésie*.

²² AD Moselle G 1289

²³ Dans l'ordre chronologique : AD Moselle G 1287, 1288 et 1289

²⁴ Cf *infra* Troisième partie I B

²⁵ TRIBOUT de MOREMBERT, 1971, p. 288

²⁶ AD Moselle 3 E 2903 : acte notarié de la communauté en 1674

²⁷ BENEDICT, 1987, p. 1447

B. Introduction de la religion prétendue réformée à Mardigny ?

1. Un seigneur huguenot à Mardigny

Abraham Le Duchat achète la seigneurie de Mardigny en 1651 ; cet achat ne fait que couronner de nombreux transferts de dettes effectués à son profit par les créanciers de la dame de Mardigny. Il la conservera jusqu'en 1673, année de sa mort. Né en 1604, dans une famille huguenote messine, avocat de formation, il devient l'un des premiers conseillers du parlement de Metz en 1633²⁸ et sera le premier officier de cette juridiction à acheter l'une des deux seigneuries objet de cette étude.

Bien qu'il ne réside pas en permanence à Mardigny, il réalise de nombreux travaux dans la maison forte qui devient avec lui une véritable résidence. On lui doit, entre autres, l'élégant portail à portes cochère et piétonne²⁹ toujours visible aujourd'hui.

Abraham Le Duchat a joué un rôle important dans sa communauté confessionnelle messine, la représentant à plusieurs reprises face aux autorités locales mais aussi en délégation auprès du roi. Ainsi, en 1656, pour répondre au parti catholique messin qui conteste la légalité des temples de La Horgne et de Courcelles, il se rend à la Cour, en compagnie de l'avocat Joseph Ancillon. Ils obtiennent l'autorisation de reconstruire le temple de Courcelles et le maintien de l'exercice du culte en ce lieu³⁰. Les rapports qu'il devait entretenir, comme représentant des réformés de la ville, avec le maréchal de Schomberg, gouverneur de Metz, expliquent peut-être la présence de ce dernier au château de Mardigny le 29 juin 1654, jour où celui-ci accepte d'être le parrain d'un jeune catholique en l'église de Lorry³¹. Or Schomberg, dont Henri Tribout de Morembert dit qu'il essaie, en tant que gouverneur, de tenir la balance égale entre les deux confessions, prend alors deux décisions en faveur des calvinistes : le 22 juin précédent, il a rendu un jugement qui prévoit de donner un autre édifice pour le consistoire des protestants ; le 28 juillet suivant, arrêt sera rendu pour le paiement de l'indemnité due par les jésuites aux calvinistes pour le temple de la rue de la Chèvre et une maison attenante³².

²⁸ MICHEL, 1853, pp. 297-298

²⁹ SELANCY, 1985, p. 93

³⁰ TRIBOUT de MOREMBERT, 1971, p. 213

³¹ Cahier d'Alphonse Thorelle : parrain pour un acte du 29 juin 1654, Mgr de Schomberg, au château de Mardigny

³² TRIBOUT de MOREMBERT, 1971, p. 197, 234 et 193

2. La Réforme à Mardigny ?

L'aménagement de la maison forte en résidence demandait la présence d'un personnel nouveau tel un jardinier. Jean Pierron, le premier à occuper ce poste, fait inscrire aussi pour la première fois le nom de Mardigny dans le registre des baptêmes de l'église réformée le 26 avril 1652³³. Abraham Hestault lui succède et portera le titre de maître jardinier de 1663 à 1678. Une partie des serviteurs du château au début de ces années 1650 appartient sans doute aussi à la religion réformée. Enfin, un autre réformé, Abraham Langevin, laboureur originaire de Marieulles et fermier des terres de la seigneurie, réside également au château.

Les suivent d'autres coreligionnaires venus renforcer cette communauté naissante comme Daniel Hennequin, cordonnier, et deux laboureurs, Jean Renaut, dit *le carabin*, dès les années 1650, puis Elie Guersat, lui aussi originaire de Marieulles, présent dès 1673 et maire de Mardigny en 1676, alors que la seigneurie est dans les mains de la veuve de Le Duchat. On peut penser que le seigneur donnait la préférence à ses coreligionnaires pour les baux de ses deux métairies de terre. Ainsi les seuls calvinistes de Mardigny connus par les registres réformés font-ils partie de l'élite villageoise. Mais quand Abraham Le Duchat est seigneur, c'est le laboureur catholique Jean Gilbrin, dit *La Mardinière*, qui est maire de Mardigny.

Cette nouvelle communauté, bien que discrète, avait-elle, comme sa voisine de Lorry, un lieu public pour s'exprimer ? Abraham Le Duchat a utilisé la chapelle du château pour sa religion. En effet quand, en 1698, leur église nécessite des réparations et que les habitants de Mardigny demandent à François Georgin, leur seigneur, la permission de célébrer la messe dans cette chapelle, celle-ci doit être auparavant *réconciliée, puisque pendant que la terre et seigneurie a été possédée par un conseiller de la cour, de la religion prétendue réformée, cette chapelle a été profanée et employée à d'autres usages*³⁴. Elle devra effectivement être bénite par le Sieur Dudon, curé de Lorry et de Mardigny. Mais il n'est pas possible de savoir si cette chapelle n'a été utilisée que pour un culte familial, étendu à la maison d'Abraham Le Duchat, ou bien si elle accueillait aussi les autres familles calvinistes de Mardigny ?

Un siècle plus tôt, l'arrivée, à la tête de la seigneurie, d'un protestant installant

³³ Pour cet acte et les suivants, voir AM Metz GG 257 ; AD Moselle 3 E 3176 : inventaire après décès des biens d'Abraham Le Duchat en 1673, dettes actives au village de Mardigny

³⁴ AD Moselle 29 J 95. Voir p. 295 : Demande d'utilisation de la chapelle castrale de Mardigny - 1698

autour de lui des coreligionnaires aurait pu être l'amorce d'un mouvement de ralliement à la Réforme mais le temps n'est plus aux conversions massives et peut-être l'Eglise catholique elle-même est-elle plus combative. Après la mort d'Abraham Le Duchat en 1673, puis de sa femme en 1678, les quelques calvinistes de Mardigny ont dû se rapprocher de leurs coreligionnaires de Lorry au moment des événements dramatiques qui les attendaient.

C. Les deux communautés confessionnelles : Lorry 1674-1685

1. Bilan quantitatif

La répartition des 29 chefs de famille de Lorry qui ont signé ou marqué l'acte notarié de 1674³⁵ donne encore la majorité aux calvinistes avec 55 % des foyers. Mais si l'on recherche les chefs de famille absents de cet acte mais habitant Lorry à cette date, on arrive à un partage équitable entre les deux confessions. On note à ce moment, dans les deux communautés confessionnelles, l'apparition de nouveaux patronymes, témoins des mouvements migratoires qui ont suivi la fin de la guerre.

Une dizaine d'années plus tard, avec l'acte notarié de novembre 1685³⁶, la communauté catholique montre encore de nouveaux patronymes ce qui n'est plus le cas des huguenots.

Au cours de ces dix années et si l'on tient compte à la fois des chefs de famille notés dans ces deux actes notariés et de ceux qui habitent le village mais qui n'ont pas participé à la décision communautaire, la communauté calviniste compense exactement ses foyers disparus par les nouveaux alors que, chez les catholiques, les nouveaux foyers de 1685 représentent près de trois fois les foyers perdus.

L'augmentation de l'effectif catholique est visible avant tout chez les vignerons, arrivés à égalité avec les calvinistes dans cette profession en 1685, et qui représentent alors les deux tiers de la population. De plus, les catholiques sont, en 1685, devenus majoritaires chez les laboureurs.

Ainsi, le nouveau rapport de force en faveur des catholiques résulte à la fois du départ des jeunes calvinistes et d'une immigration continue dans les rangs des catholiques. D'ailleurs, en termes d'effectifs et non plus de pourcentages, les réformés, de 1639 à 1685, sont représentés, bon an, mal an, par 25 à 28 foyers alors que les

³⁵ AD Moselle 3 E 2903, acte notarié de la communauté de Lorry du 14 septembre 1674

³⁶ AD Moselle 3 E 3213, acte notarié de la communauté de Lorry du 13 novembre 1685

catholiques sont en progression continue, de la dizaine de foyers de 1639 aux 34 à 38 familles de 1685. Or à Metz aussi, la communauté réformée est en déclin de 1635 (33,2 % de la population totale) à 1684 (21,2 %) ³⁷.

2. Une communauté calviniste recentrée sur Metz

Les pères faisaient apprendre très tôt des métiers à leurs enfants, pour en cas de persécution avoir de quoi se nourrir ailleurs. Et l'expérience a témoigné que cela les aidait à les rendre plus résolus de quitter tout ³⁸ : la remarque de Paul Ferry s'applique aux ruraux de Lorry comme aux citadins. Les mises en apprentissage, si elles ne sont pas nouvelles, semblent en effet particulièrement nombreuses au cours des vingt années précédant la révocation de l'édit de Nantes. Boulanger, tonnelier, cordonnier sont les trois métiers qui préparent les jeunes huguenots de Lorry à leur départ pour Metz ou une destination plus éloignée. Les départs nombreux des jeunes calvinistes de Lorry se font, en cette période, plus au bénéfice de la cité que d'autres villages.

D'ailleurs, l'interdiction du temple de la Horgne en 1680 a rapproché davantage calvinistes messins et villageois puisqu'ils se côtoient désormais dans le même lieu de culte. Les familles restées à Lorry resserrent leurs liens avec la ville, en témoigne le choix des parrains et marraines entre 1668 et 1685, aussi nombreux de Metz que de Lorry, l'ensemble représentant les 9/10 des cas ³⁹. Que les grandes familles protestantes de Metz soient particulièrement présentes parmi ces parrains montre à quel point les uns et les autres avaient besoin de se soutenir en ces temps de persécution. Le délai naissance-baptême lui-même témoigne de ce rapprochement puisque sa moyenne diminue régulièrement de 1668 à 1685, passant d'une semaine environ jusqu'en 1679, à quatre jours de 1680 à 1685, comme s'il y avait désormais urgence à ancrer les enfants dans la religion familiale et dans le temple messin ⁴⁰.

Toutefois ce souci est tempéré par une volonté moindre d'afficher, à travers les prénoms vétéro-testamentaires, une confession persécutée. Ces prénoms, qui représentaient les deux cinquièmes des baptêmes des filles auparavant, ne sont plus choisis que pour le quart d'entre elles, et pour les garçons, ils passent de la moitié aux

³⁷ BENEDICT, 1987, p. 1444 (reprise des données de Jean Rigault, "La population de Metz au XVII^e siècle : quelques problèmes de démographie", *Annales de l'Est*, 5e série, XI, 1951, p. 309

³⁸ Paul Ferry, Msc 765, SHPF, Notes pour servir à l'histoire du protestantisme à Metz, cité par J.-F. MICHEL, 1969, M.M., p. 39

³⁹ Cf *supra* Première partie II B

⁴⁰ Cf *supra* Première partie II B

deux cinquièmes des prénoms donnés⁴¹.

Les liens familiaux prennent sans doute aussi plus d'importance. En témoignent ces deux couples de Lorry qui viennent assister leur frère et beau-frère sur son lit de mort à Jouy en 1681 et qui contribuent, avec les parents et amis du malade, à empêcher que le curé ne puisse lui administrer les derniers sacrements⁴².

C'est donc dans une communauté qui voit certains de ses jeunes s'éloigner géographiquement ou spirituellement, une famille à la démographie en perte de vitesse, un groupe confessionnel devenu minoritaire dans son village, qu'arrive la secousse de la révocation de l'édit de Nantes.

C'est peut-être cette perte de poids, s'ajoutant au contexte de répression, qui permit, dans les années 1660, la condamnation des *religionnaires* à payer leur part à l'occasion de réparations urgentes au presbytère de Lorry⁴³.

Le rééquilibrage démographique entre les deux communautés confessionnelles de Lorry, la présence réaffirmée de l'Eglise catholique face à l'attirance de plus en plus marquée des calvinistes pour Metz ou d'autres villages, suffisaient déjà à compromettre l'avenir de la communauté réformée de Lorry. Il reste à déterminer, d'une part, si l'édit de Fontainebleau était en mesure de détruire cette famille calviniste ou au contraire de la renforcer, d'autre part si cette paroisse catholique renaissante allait garder les traces du schisme qu'elle avait connu.

⁴¹ *Id.*

⁴² AD Moselle B 2203 : sentence du parlement le 19 mars 1682 contre Jean Cuny et Suzanne Briot, Isaac La Barre et Elisabeth Cuny de Lorry, et d'autres membres de la famille de Jacob Morville de Jouy, qui avait épousé Judith Cuny, soeur des précédents.

⁴³ THORELLE, 1908, p. 25